



## RÈGLEMENT « DÉFI MARS BLEU CONNECTÉ 2025 »

### ARTICLE 1 : CONCEPT

Le défi Mars Bleu connecté est une course connectée organisée par le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers Sud PACA. Cette course connectée n'est pas une compétition sportive mais une action pour mobiliser le plus grand nombre de coureurs possible en faveur de la prévention et du dépistage du cancer colorectal.

### ARTICLE 2 : LIEUX ET DATE

Où se déroule cette course ? Partout ! C'est le principe d'une course connectée. Vous réalisez un maximum de kilomètres, pour le dépistage du cancer colorectal, en une ou plusieurs séances.

Date : Du 1er Mars 2025 à 6H au 31 Mars 2025 à 23H. Parcours libre à effectuer avec son objet connecté (montre connectée, application mobile).

### ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

L'inscription au défi est gratuite, et ouverte à tous, nés en 2010 et avant, jusqu'au 31 Mars 2025 à 16H sur [www.sportup.fr](http://www.sportup.fr) et sur le site de la course [www.marsbleuconnecte.fr](http://www.marsbleuconnecte.fr)

Après la validation de son inscription, le participant reçoit par mail de confirmation avec la procédure à suivre. Il devra utiliser une montre connectée (Garmin, Polar, Suunto, TomTom, Décathlon...) ou une application connectée (Strava, Decathlon Coach Samsung Health, Runkeeper...) fournissant un fichier GPX. Si le participant ne possède pas de montre ou d'application connectée, nous lui recommandons de télécharger l'application [Decathlon Coach](#) pour enregistrer et transmettre plus simplement ses Km. Le participant a également la possibilité de saisir manuellement ses kilomètres et son temps. Chaque participant pourra télécharger en ligne son e-dossard personnalisé aux couleurs de l'événement pour le porter lors de sa course.

## **ARTICLE 4 : ENGAGEMENT**

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Afin de respecter l'esprit du Défi Connecté Mars Bleu, le dossard que vous aurez imprimé devra être entièrement lisible et porté devant lors de votre séance. La participation implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement ainsi que de la charte écoresponsable du coureur connecté.

## **ARTICLE 5 : TEMPS DE COURSE**

Les participants disposent d'un mois entre le samedi 1er mars 2025 à 6h et le lundi 31 mars 2025 à 23h pour effectuer un maximum de kilomètres. Ils ont le choix d'effectuer leur distance en une ou plusieurs fois.

## **ARTICLE 6 : DONNÉES PERSONNELLES**

J'atteste avoir pris connaissance et accepter les informations relatives à la protection des données personnelles inscrites dans les mentions légales à l'adresse suivante :

<https://www.marsbleuconnecte.fr/mentions-legales.htm>

## **ARTICLE 7 : ASSURANCE**

Vous participez à cette course connectée à vos propres risques sous votre entière responsabilité. Vous êtes conscient que cette activité demande une préparation physique adéquate et vous certifiez être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale il y a moins d'un an et avoir la forme physique nécessaire pour y participer. Vous avez la possibilité de vous informer sur les risques liés à votre pratique sur le site <https://pps.athle.fr>

Vous attestez être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Vous dégagez le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers Sud PACA, leurs employés et dirigeants, les organisateurs de toute responsabilité pour quelque réclamation que ce soit, relativement à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de ma participation à cet événement.

## **ARTICLE 8 : RÉCOMPENSES**

Chaque participant pourra télécharger son e-diplôme souvenir personnalisé attestant de sa mobilisation, indiquant les kilomètres qu'il aura parcourus durant le défi.

3 CHALLENGES :

- Challenge du sportif ayant effectué le plus grand nombre de Km
- Challenge de l'équipe ayant effectué le plus grand nombre de Km
- Challenge de l'équipe ayant le plus grand nombre d'inscrits